



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

**Cfdt SF3C**  
**Antenne Val de Marne**  
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives  
94000 CRETEIL  
**Tél.** 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41  
Courriel : [94@cfdtsf3c.org](mailto:94@cfdtsf3c.org) Web : [cfdtsf3c.org](http://cfdtsf3c.org)

## Réseau 94 :



- **Manque d'effectif**
- **Dégradation des conditions de travail**
- **Non respect des accords**

**La CFDT du Val de Marne exerce pour la 2<sup>ème</sup> fois son droit d'alerte cette année. Lors de notre audience départementale du 13 octobre, le message de la CFDT a été clair, **ÇA SUFFIT !****

Les conséquences du manque d'effectif deviennent insupportables. C'est une nouvelle atteinte aux conditions de travail des postiers et à leur santé : Banalisation du mode dégradé, non respect des plannings, absence de planning prévisionnel, fermeture de bureau et atteinte aux droits à congés, la CFDT dit STOP. **Les engagements et accords nationaux doivent être appliqués et respectés, y compris dans le Val de Marne !**

### **❖ Emplois : La CFDT exige le comblement de tous les Postes vacants !**

La Direction doit tout mettre en œuvre pour faciliter et accélérer l'intégration des collègues « passerelles courrier et colis » mais aussi pour proposer des CDI aux intérimaires. D'après la Direction, 25 postes restent à combler. C'est exactement le même nombre qu'avant l'été. Rien n'a changé, la situation reste toujours critique et même insupportable dans plusieurs secteurs du 94.

La Direction nous assure qu'elle met tout en œuvre pour combler les emplois vacants, force est de constater que ce n'est pas suffisant. Il y a des ressources très professionnelles en interne et en externe, c'est maintenant qu'il faut les intégrer.

**La CFDT réitère son exigence de maintien et d'augmentation des EAR sur le 94.**

### **❖ Plannings : la CFDT exige le respect des textes.**

Les plannings prévisionnels doivent être effectués sur 3 mois pour l'ensemble du personnel. Ils ne peuvent être modifiés sans respect d'un délai de prévenance minimum de 7 jours.

La CFDT rappelle que ces changements doivent rester totalement exceptionnels.

### **❖ Congés 2016 : la CFDT ne lâchera rien.**

La CFDT a rappelé à la Direction que l'affichage des tours de congés est obligatoire dans tous les secteurs. Nous sommes intervenus pour garantir le droit aux congés pour tous sans aucune pression individuelle pour poser ses congés sur des périodes non souhaitées.

**La CFDT accompagnera tous les agents qui en feront la demande pour garantir la totalité de leurs congés y compris après le 31 décembre. Nous combattons toute tentative visant à épurer les congés des collègues. 4 semaines de CA peuvent être planifiées pour l'année (et non pas poser) comme certains voudraient le faire entendre.**

**La plupart des organisations actuelles fonctionnent grâce à la bonne volonté du personnel mais trop souvent au détriment de leur vie personnelle et de leur santé !**